



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N°01/2016

**Remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et
de défense incendie, tronçon chemin des Colombaires–
giratoire de la Gare de Cully**

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

lundi 18 avril 2016

lundi 25 avril 2016

Salle des Combles de la Maison-Jaune

Commission ad hoc : à convenir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Pour permettre l'alimentation en eau sous pression et la défense incendie nécessaires aux aménagements prévus sur le plateau de la gare, une adaptation du réseau de distribution est requise. Dans ce cadre, le présent préavis concerne le remplacement du tronçon entre l'entrée du chemin des Colombaires et le giratoire de la Gare, soit sur une portion de la partie inférieure de la route de la Corniche.

Aspects techniques

Pour respecter le PDDE et atteindre les débits / pressions requis, l'actuelle conduite en acier d'un diamètre de 150 mm doit être remplacée par une conduite en PE de 250/220.4 mm. La longueur du tronçon à remplacer est de 219 m'.

C'est à partir du réseau des Chapelles que sera alimenté le plateau de la gare. Les travaux seront exécutés par étape sur la demi-chaussée descendante. Par gain de place, la nouvelle conduite, pour autant que possible, sera positionnée à la place de l'ancienne conduite qui sera déposée et évacuée.

Le préavis ne tient compte du remplacement des conduites d'alimentation privées que jusqu'en limite du domaine public. Les tronçons entre ces points et les bâtiments, s'ils doivent être remplacés, seront payés par les propriétaires.

Une alimentation provisoire des privés sera mise en place depuis la BH n° 3506 avec installation d'un réducteur de pression.

Pendant toute la durée des travaux, l'alimentation du réseau des Chapelles (Cully) sera assurée par le réseau de Grandvaux.

Aspects financiers

Les prix appliqués dans le présent préavis sont issus de travaux récents exécutés sur le territoire communal.

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 250'600**. -- HT. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement pour la commune. Basé sur les prix pratiqués couramment pour ce genre de travaux, il s'établit de la manière suivante :

1)	Travaux de terrassement	CHF	123'400. --
2)	Fourniture et pose de la conduite et des bornes hydrantes	CHF	44'900. --
3)	Transferts des prises particulières	CHF	37'700. --
4)	Alimentation provisoires des bâtiments	CHF	5'000. --
5)	Honoraires subventionnés	CHF	31'600. --
6)	Honoraires non subventionnés	CHF	8'000. --
	Montant total du devis HT :	CHF	250'600. --

Une subvention de 15 est allouée par l'ECA pour le remplacement de conduites qui alimentent des bornes-hydrantes. Le montant subventionné ne tient pas compte du transfert de prises privées. La commune peut donc s'attendre à une allocation d'environ CHF 30'000. --

Sorties des liquidités

Juin et août 2016.

Planification des travaux

1^{er} semestre 2016.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 01/2016 de la Municipalité du lundi 11 avril 2016;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées
de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 250'600.-- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 30'000. -- et le solde de CHF 220'600.-- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 7'400.-- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

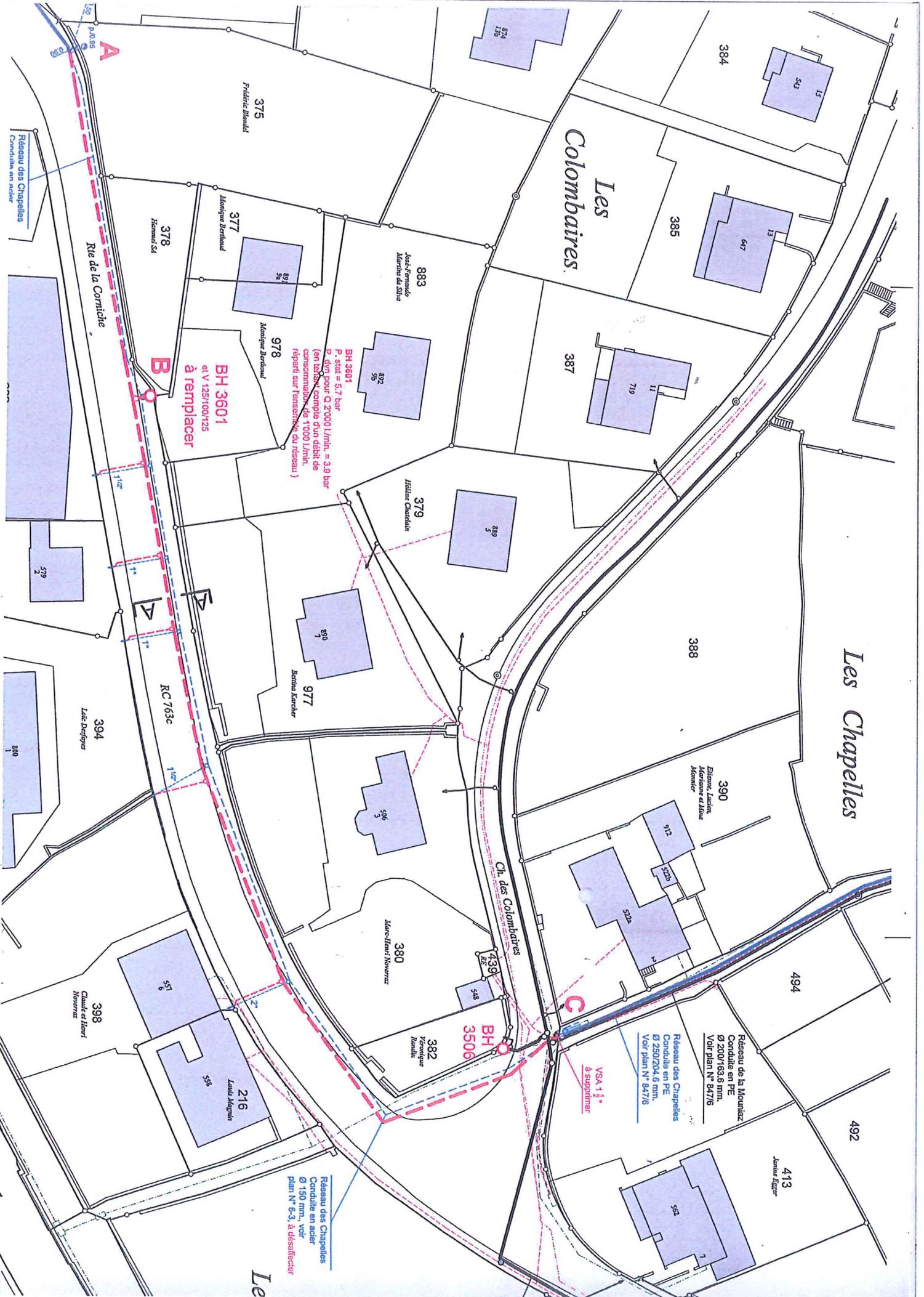
Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 11 avril 2016

Annexe : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni



Les Colombières

Les Chapelles

Ch. des Colombières

Rue de la Corniche

Réseau de la Mouniaz
Conduite en PE
Ø 200/163,6 mm.
Voir plan N° 847/6

Réseau des Chapelles
Conduite en PE
Ø 250/204,6 mm.
Voir plan N° 847/6

VSA 1.1
à supprimer

BH 3601
à remplacer
el. V 125/100/125

BH 3506

Réseau des Chapelles
Conduite en acier
Ø 150 mm, voir
plan N° 6-3, à désinstaller

Réseau des Chapelles
Conduite en acier

Le